

Droit numérique et master

Par **rettopyrra**, le **12/05/2016** à **17:34**

Bonjour à tous,

Préalablement à ce sujet, j'ai déjà pu avoir la chance d'obtenir ici des réponses encourageantes et personnalisées. C'est pourquoi je me dirige encore une fois vers vous avec enthousiasme et espoir.

Je vais tout d'abord tenter de résumer brièvement ma situation. Je n'ai pas eu un parcours fameux jusqu'ici. J'entends par là qu'il des bons parcours, des parcours moyens, des parcours mauvais et... mon parcours. Sans trop m'avancer, on peut dire qu'il est catastrophique.

C'est pourquoi je compte vraiment faire mes preuves dès le M1 avec une multitude de projets en parallèle qui, je l'espère arriveront à termes.

Malheureusement suite à ce désintérêt continu, je suis un petit peu perdu. Je me réveille tard, mais je me réveille. Une petite flamme s'est enfin allumée et j'ai bien l'intention de voir quelle intensité elle peut avoir.

Je n'ai donc aucune idée de la profession (de préférence praticienne) et aucune idée du chemin que je dois prendre. En revanche il y a une chose dont je suis certain et je me rattache sans cesse à cela dorénavant : le seul droit qui peut m'intéresser à pratiquer concerne le droit numérique (même si je me suis posé la question longuement sur le droit social, il sera peut être encore temps de me réorienter en cas de déception !.. Non ?).

D'une façon plus générale la technicité du droit m'intéresse et tout ce qui peut toucher de loin ou de près à l'informatique, à internet me passionne. C'est pourquoi le droit numérique me semble, non pas une belle opportunité, mais une nécessité quant à la suite de mon parcours. A la base, je comptais m'orienter vers la propriété intellectuelle ou industrielle. Cependant quand j'ai pu voir qu'un parcours numérique était possible, je me suis remis en question. Car ce n'est pas tant la propriété intellectuelle qui m'intéresse, mais véritablement le numérique.

Bien entendu je reste réaliste : si je n'arrive pas à faire mes preuves en droit dans ce domaine, dès le M1, si je n'arrive pas à développer une passion à ce niveau alors je me réorienterai. Car en effet, vu l'état de mon parcours, la seule défense que je peux plaider en M2, c'est la prise de conscience flagrante et violente.

Cependant je ne souhaite pas m'engouffrer dans une voie sans issue, et c'est ici que j'ai besoin de vos précieux conseils.

Ne vaut-il pas mieux opter pour un M1 plus général tel que le droit des affaires puis s'orienter vers un M2 dédié à la propriété intellectuelle (voir plus spécifiquement vers le droit numérique) ?

J'ai pu trouver un M1 qui m'a interpellé et même redonné de l'espoir. Il s'agit du M1 parcours droit du numérique de l'université de droit de Toulouse : <http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m1-mention-numerique-parcours-type-droit-du-numerique-569671.kjsp>

On avait pu me conseiller ici même le M2 suivant : <http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-droit-de-l-entreprise-specialite-droit-de-l-immateriel-et-des-technologies-de-l-information-parcours-droit-et-informatique-320612.kjsp>

Est-ce un parcours logique si j'opte par la suite pour ce Master 2 ?

Pour le moment, il me semble que mes interrogations s'arrêtent ici ce qui est, je vous le concède, déjà conséquent !

Je vous remercie en tout cas d'être arrivé jusqu'ici en espérant ne pas avoir été trop confus dans la présentation de mes doutes et problèmes.